

LOI N° 007 /PR/2012

*Autorisant le Président de la République à
ratifier l'Accord de Coopération Juridique
signé le 04 Décembre 2011 à Doha*

Vu la Constitution ;

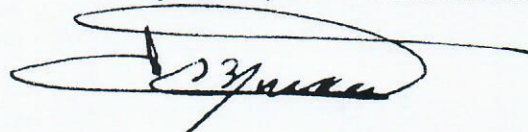
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 24 Avril 2012 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de Coopération Juridique, signé le 04 Décembre 2011 à Doha.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *401 (401)*

N'Djaména, le 26 Avril 2012



IDRISS DEBY ITNO